

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} NOVEMBRE 2018

Présents-es :	M. Christian CHEYROUX, Président
	Mmes Corinne BAUDET, Simone BOWMAN, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Cécile FOURNIER et Geneviève MAYTAIN
	MM. Gérald ESCHER, René GISIGER (Vice-Président), Ivan MARTIGNONI et Philippe SIMON
Secrétaire :	Jacques NIERLE
Conseil administratif :	M. Christian GORCE, Maire M. Fernand SAVIGNY, Steve DELAUDE, Conseillers administratifs
Excusé-e-s :	Mmes Célia BLATTER BARROS DA SILVA et Bénédicte DE RAEMY MM. Thomas GAUDIN, Stéphane HILTY, Michel MOUTON, Raphaël PRINA, Philippe ROUX et Stéphane SCHWEIZER
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 18 octobre (sous réserve).....	2
B. Communications du Bureau du Conseil municipal.....	2
1. Informations diverses.....	2
C. Propositions du Conseil administratif	2
1. Présentation du budget communal 2019	2
D. Communications du Conseil administratif	7
1. Informations diverses.....	7
a) Répartition des dicastères.....	7
b) Dépassements de crédits	7
i. Rubrique 1500.100.310 « matériel d'exploitation, fourniture » Cie des sapeurs-pompiers	7
ii. Pompe hippomobile.....	7
D. Propositions individuelles & questions	7
a) Délégation aux associations	7

M. Cheyroux, Président, ouvre la séance à 20h03. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Christian Gorce, Maire et MM. Fernand Savigny et Steve Delaude, Conseillers administratifs, ainsi que le public présent (une personne).

Il excuse les absences de Mme de Raemy et de MM. Gaudin, Hilty, Mouton, Prina, Roux et Schweizer.

En tant que Président, il déplore ces absences pour l'une des deux séances les plus importantes du Conseil municipal, soit la prise de connaissance dans le détail du budget, qui configure pour une grande partie toutes les activités de l'année qui suit.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

En préambule, il prononce quelques mots à l'attention de M. Delaude, qui siège pour la première en tant que Conseiller administratif :

Monsieur le Conseiller administratif,

Cher Steve,

Pour remplir le contrat vacant, 2 élus communaux se sont présentés parmi 3 candidatures. Cette proportion est réjouissante car encourageante pour la relève et je remercie ici Geneviève pour son implication.

Aspirant à la fonction de Conseiller administratif, tu t'es annoncé pour briguer le poste, tu t'es confronté aux autres candidats et tu as été élu. Bravo.

Te voici en place pour œuvrer pour l'intérêt général et le bien commun et par ma voix, le Conseil municipal t'adresse de forts encouragements :

- quant au sens des responsabilités qui demande notamment de l'imagination, du réalisme, de la volonté, du courage*
- pour assumer une fonction essentielle de conception, d'analyse, de proposition, de mise en œuvre, de prospective et d'évaluation d'activités publiques*
- pour faire preuve d'écoute et de pédagogie dans le dialogue social, d'empathie et de bienveillance dans la concertation, de fermeté et d'autonomie de jugement*
- pour prendre les risques raisonnables, avec éthique et conviction.*

Servir la communauté est à la fois une chance, une responsabilité et un honneur, nous te félicitons pour ton élection, soit le bienvenu dans notre exécutif communal et nous te souhaitons un bon boulot.

La tradition veut qu'une agape soit offerte en cet événement : c'est le cas ce soir et chacune et chacun, public compris, est invité à y participer après cette séance, au rez.

M. Delaude remercie pour ces mots chaleureux qui le touchent. Il est ravi de se trouver assis de ce côté-là, même s'il reconnaît qu'il lui sera difficile de ne plus faire de propositions individuelles ni de participer aux débats de la même manière. Il félicite les autres candidats et se dit très content d'avoir été élu. Il fera de son mieux pour prendre la suite et demande aussi à chacun et chacune de faire preuve d'un peu d'indulgence car il aura beaucoup de questions et d'hésitations encore pendant quelques temps.

Il est applaudi.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 18 octobre (sous réserve)

Ce point est reporté à la prochaine séance.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Informations diverses

Il n'y en a pas, le Président passe au point suivant.

C. Propositions du Conseil administratif

1. Présentation du budget communal 2019

M. Savigny rappelle que tous les documents ont été envoyés aux membres pour leur préparation. La présentation du budget 2019 ressemble à celle du budget 2018, élaborée selon le nouveau modèle comptable MCH2 en vigueur depuis 2018. Si les deux budgets sont donc comparables, les comptes et budget 2017 mentionnés à titre de comparaison sont comparables, mais comme il s'agit d'anciennes présentations selon la norme MCH1 qui ont été converties à MCH2, il peut y avoir des éléments qui ne correspondent pas tout à fait.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny parcourt les documents et invite les Conseillers municipaux à poser des questions en cas de besoin.

Il signale un document comme étant le document formel sur lequel le Conseil devra se prononcer lors de la prochaine séance, qui présente le budget en deux positions de fonctions et trois natures de charges. Il s'agit de différents niveaux de détails de comptes qui sont regroupés en deux fonctions et trois natures de charges. Un document plus détaillé présente le budget 2019 sur sept niveaux de fonctions et sept niveaux de natures de charges.

M. Savigny parcourt le document détaillé, avec une grande ventilation de comptes, qui contient des explications sur le contenu du compte, lorsque le libellé du compte n'est pas suffisant pour le comprendre.

0120.000.30000.00 – Exécutif

M. Savigny signale une augmentation de CHF 73'200.- due au fait que le canton a introduit dans la loi une disposition aux termes de laquelle, les exécutifs des communes doivent avoir une rémunération minimale. C'est le minimum qui est inscrit dans la rubrique, avec les charges sociales. Cela fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal, même s'il n'y a pas possibilité de faire autrement.

0120.000.31300.80 – Frais de réception : M. Cheyroux demande ce qui explique les augmentations sur cette ligne. M. Nierlé répond qu'il s'agit de reclassements, car sous MCH1 les frais de l'Exécutif, comme le Repas des anciens magistrats, étaient entrés sous « Frais généraux de l'administration ». M. Gorce ajoute que MCH2 oblige à davantage de rigueur et de précision, des montants ont été ventilés sur de nouvelles lignes, ce qui apparaît soit en augmentation, soit en diminution par rapport aux budgets précédents.

022 – Services généraux, autres et 029 – Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs

Le Président demande quelle est la différence entre ces deux libellés, si l'on considère le salaire du personnel. M. Savigny indique que cela répond de nouveau à une décomposition et ventilation plus détaillées qu'avant. La répartition se faisait entre Administration et Bâtiments, ajoute M. Gorce.

0290.000.30100.10 - Salaires bruts Jobs d'été : Mme Fernandez-Page demande pourquoi il y a un écart de -50%. M. Savigny répond comme ci-dessus, que cela résulte ici de la présentation distincte des jobs d'été dans chaque service qui en emploie, ici, ceux de l'administration uniquement.

0290.000.31340.00 – Primes d'assurances de choses : M. Martignoni se fait confirmer que l'écart de 100% aux charges provient d'un reclassement comptable. M. Gorce explique que oui, le reclassement a été fait bâtiment par bâtiment.

029.31320.00 – Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes : M. Gisiger se fait confirmer que ce qui augmente significativement cette ligne, c'est l'étude d'une salle de spectacle à la mairie, budgétée à CHF 20'000.-. M. Gorce signale qu'en diminution, une variation se lit sur la ligne suivante, **31440.98 – Travaux spécifiques** où un écart de CHF -10'200.- est noté.

0290.902.36602.00 – FIDU : M. Savigny relève qu'un des éléments d'augmentation est lié à l'amortissement de l'ordre de CHF 6000.- par an, de la participation communale obligatoire au FIDU (pour Fonds intercommunal de développement urbain). Ce fonds pourra servir à la commune puisqu'il est prévu une participation de ce fonds pour les communes qui se développent pour financer leurs infrastructures.

0290.700 – Ex local Pompiers : M. Gisiger demande pourquoi rien n'est budgété en 2018 et en 2019. M. Savigny répond que c'est parce que ce local n'est plus affecté aux pompiers, on ne peut donc pas imputer des coûts des pompiers sur cette ligne. Il précise que des travaux d'entretien nécessaires sont à faire.

M. Gisiger demande ce qui va se passer avec ce local.

M. Gorce répond que son utilisation est en réflexion, les Espaces verts ont besoin de locaux, on verra s'ils utilisent tout ou partie. Mais, des travaux d'entretien sont de toute façon nécessaires dans ce local.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Comme M. Gisiger demande s'il y a des produits à tirer de ce local, M. Savigny répond que les Espaces verts sont un service de la commune. L'économie réside dans le fait que, si le local leur est affecté, il ne faut pas payer la location d'un entrepôt à un tiers.

M. Escher intervient pour rappeler qu'on discute du budget. Il trouve très bien la revue de détail mais estime que ce n'est pas le rôle d'un Conseil municipal, qui doit valider un budget et non discuter chaque ligne. Le document qui sera soumis au vote résume suffisamment le budget 2019 et les écarts par rapport à 2018, selon lui, et, s'il y a des questions, alors le Conseil administratif peut y répondre en se basant sur le document qui présente le budget en détail. Il indique que le Conseil municipal doit se positionner sur les écarts, mais pas sur le détail des lignes. Il faut faire confiance au Conseil administratif, qui a été élu, pour le détail.

M. Gorce indique que le document résumé sera celui soumis au vote mais que le Conseil administratif a la volonté de donner un maximum d'information et de répondre aux questions, par souci de transparence.

Le Président revient sur les propos de M. Escher sur le rôle du Conseil municipal. Il estime que les différents niveaux de détails donnent chaque fois des nouveaux éléments de validation. Les conseillers reçoivent les documents une semaine à l'avance pour pouvoir les parcourir, pour préparer la séance. Mais, comme il y a deux attentes, et il n'est pas opposé à ce qu'en cours de séance, on accélère sur des points de détails.

M. Escher approuve qu'on puisse poser des questions lors de la séance, mais le document de synthèse est plus clair. Toutes les explications de détail ne sont pas forcément nécessaires, puisqu'on les retrouve dans des comptes. Lorsqu'il y a de grands écarts, alors oui, le Conseil municipal doit s'y attarder.

Le Président signale que, sur le document de détails, figure aussi la notification « présentation soumise au vote ». M. Nierlé signale qu'il s'agit d'une erreur.

M. Gisiger apprécie cette revue de détails, car il estime que c'est là aussi que cela se passe, que le Conseil municipal a la possibilité de préparer 2019, de mettre l'accent ici ou là sur des sujets qui lui tiennent à cœur. Il fait volontiers confiance mais il souhaite comprendre le fonctionnement et il trouve ces documents très compliqués pour quelqu'un qui n'en a pas l'habitude.

M. Escher réaffirme que le rôle du Conseil municipal n'est pas d'aller aussi loin dans le détail. Le document de synthèse, qui résulte de l'analyse de détail du Conseil administratif, lui paraît plus précis sur les dépenses globales et les différences sont plus visibles.

M. Savigny souligne que le document détaillé ayant été distribué, il peut être discuté ici. Ce document donne aussi des informations sur des prestations qui sont prévues d'être délivrées en 2019, et offre l'occasion au Conseil municipal de les discuter si, politiquement, il trouvait une prestation non nécessaire ou trop chère. M. Savigny rappelle que, par habitude, c'est une séance longue, qui permet aux conseillers de poser leurs questions.

M. Savigny poursuit son examen du budget 2019.

1110.100 – APM Plan-les-Ouates

M. Savigny signale une augmentation des charges et des recettes, due, comme M. Gorce l'explique, à la demande du Conseil municipal d'étendre le contrôle de stationnement, ce qui implique une augmentation des dépenses pour financer ce contrôle, et une augmentation des produits sous forme d'amendes de stationnement inscrites en recettes prévisionnelles. Il rappelle que rien n'est encore acté relativement à cette prestation, donc à ses coûts, car Plan-les-Ouates doit encore se positionner sur la manière de répondre à cette demande de Perly-Certoux. Et le Conseil municipal devra valider encore l'extension du rôle des APM.

2 - Formation

M. Gisiger demande en quoi consistent les produits de CHF 52'000.-. M. Gorce répond qu'il s'agit de l'appartement du concierge et la compensation du canton pour le GIAP.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Maytain demande dans quelle rubrique est noté l'accueil du matin du GIAP. M. Savigny répond que c'est dans la ligne **2180.300 - GIAP**, en bas de la page 8.

3290.100.31110.98 – Manifestations – Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils : spécifique : M. Gorce indique que la commune a inscrit l'achat de haut-parleurs plus pratiques à manipuler par les associations que la sono de la commune, pour une utilisation dans le cadre des manifestations.

3410.300.36310.01 – Patinoire synthétique et cabanon – Subvention de la FASE : Mme Bowman pensait que cette prestation devait être discutée car elle n'avait pas beaucoup de succès. La Commission des sports l'a inscrite à son ordre du jour mais ne l'a pas traitée car elle a eu l'information que c'était le Conseil administratif qui discuterait de ce point. Or, Mme Bowman observe qu'une subvention de CHF 24'000.- est toujours inscrite pour 2019. M. Gorce répond que le Conseil administratif souhaite qu'une animation ait lieu et soit maintenue, car c'est le moyen de faire vivre cette patinoire et de pouvoir mettre à disposition des familles des patins. Les retours sur cette prestation sont plutôt positifs. Mais cela peut se rediscuter dans le cadre d'un prochain budget ou d'une Commission.

5451.001.36360.00 – AFJ-GSO – Subventions aux organisations privées à but non lucratif : Comme Mme Baudet s'interroge sur la diminution aux charges de CHF 33'400.-, M. Gorce répond que cela correspond à la situation en termes d'ETP (Equivalent temps plein) sur la commune. M. Savigny précise qu'il ne s'agit pas d'une volonté de diminuer la prestation.

5790.00.36360.02 – Assistance, non mentionnée ailleurs – Subventions aux organisations privées à but non lucratif : commissions : Mme Bowman comprend que le montant de CHF 27'000.- est celui de l'aide accordée aux associations suisses, mais elle ne trouve pas où est inscrit le montant de l'aide accordée aux associations étrangères. M. Gorce répond que cela se trouve à la page 20, à la ligne **5930.00 36380.02 - Subventions à l'étranger : commissions**.

615 – Routes communales : M. Simon demande si les derniers chemins à faire, comme le chemin du Pont, sont prévus en 2020, car il ne voit pas les montants dans ce document. M. Savigny précise qu'il s'agit d'un investissement et non de charges, les investissements ne sont pas reportés dans le budget de fonctionnement. L'amortissement de cette réfection figurera dans le budget de fonctionnement 2020 si les travaux sont effectués en 2019.

9 – Finances et Impôts : M. Savigny relève le total de charges de CHF 1'881'000.- et le total de produits de CHF 10'390'000.-, soit des charges de CHF 196'000.- inférieures au budget 2018 mais des produits également inférieurs de CHF 682'000.- par rapport au budget 2018. A la fonction **91 – Impôts**, M. Savigny souligne également des charges inférieures de CHF 23'000.- mais surtout, des produits inférieurs de CHF 874'000.- par rapport au budget 2018. Les diminutions de recettes fiscales sont prévues aussi bien sur les impôts sur le revenu des personnes physiques (- CHF 189'000.- ou 4,69%), sur les impôts à la source des personnes physiques (- CHF 522'000.- ou 31,13%) que pour les personnes morales, de CHF 155'000.- inférieurs au budget actuel (soit un écart de 5,3%).

Comme M. Gisiger demande si, pour les personnes morales, ces prévisions tiennent compte du départ de deux entreprises de la commune en 2019, M. Savigny répond que ceci est pris en compte dans les estimations de l'administration fiscale pour la commune. Mais, vu la date de bouclage des comptes d'un important contribuable qui déménagera son activité, son imposition élargera encore à la commune et il n'y aura pas une différence très significative sur les impôts dans l'année 2019, ce qui ne sera pas le cas en 2020 en raison aussi de l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité des entreprises. On ne connaît pas encore toutes les modalités particulières pour les communes, mais en 2020, il y aura une diminution substantielle de ces recettes.

M. Martignoni se fait confirmer que les chiffres de cette rubrique sont bien donnés par l'administration fiscale. M. Savigny ajoute que les communes ont la responsabilité de mettre ces montants dans leur budget. L'administration fiscale obtient ses estimations par des simulations et des statistiques auprès de personnes morales et physiques. M. Savigny émet un doute sur les estimations relatives à l'impôt à la source sur les personnes physiques, qui proviennent de simulations sur le passé. En 2018, une forte diminution a été annoncée, basée sur des éléments pas très clairs du point de vue de M. Savigny. Pour les impôts à la source, aucune correction n'est jamais annoncée par l'administration

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

fiscale au moment du bouclage des comptes annuels alors qu'il y en a. M. Savigny précise que les personnes imposées à la source qui demandent des corrections, c'est-à-dire d'être taxés comme des quasi-résidents sur la base d'une déclaration d'impôts, entrent dès lors dans la catégorie des personnes physiques. Mais, la diminution de l'impôt à la source qui en résulte n'a pas été partiellement compensée par une augmentation de l'impôt des personnes physiques dans les comptes 2017, ce qui interpelle M. Savigny. Il y a un manque d'information pour les communes. M. Savigny a profité d'une séance de l'ACG avec le Département des finances pour l'interpeller à ce sujet, et qui a proposé de constituer un groupe de travail pour voir comment améliorer cette question de l'information, dans les limites du secret fiscal.

Au total, le résultat d'exploitation laisse apparaître un déficit de - CHF 352'336.-, mais qui est compensé par les produits financiers qui sont abordés maintenant.

9630.300 Ancienne gendarmerie et 9630.400 Espace de vie intergénérationnel : M. Savigny présente ces rubriques, qui génèrent des recettes pour la commune. Il précise que les recettes de L'Espace de vie intergénérationnel ont été ventilées entre les parties HLM et HM du bâtiment. Il ajoute que si ces logements passent dans le giron de la Fondation immobilière communale, une partie de ces recettes disparaîtront des comptes de la commune. La partie commerciale de L'Espace de vie (**9630.430**) est également intégrée dans le budget 2019, avec des charges de CHF 34'000.- et des produits de CHF 47'500.-

Le résultat financier est de CHF 381'410.-, ce qui permet d'absorber complètement le déficit d'exploitation, pour faire ressortir un boni de CHF 29'074.-.

Au **budget des investissements 2019**, M. Savigny informe que le Conseil administratif a prévu des investissements de CHF 5,8 millions. Il précise que ce montant d'investissements concerne le patrimoine administratif de la commune, soit pour des tâches que doit légalement assumer la commune, et non dans le patrimoine financier qui est du patrimoine de placement. M. Savigny présente chaque rubrique. Il signale sous « Services généraux », la dotation de CHF 2 millions pour la Fondation immobilière communale, un sujet qui devra être porté devant le Conseil municipal sous forme de délibération.

M. Savigny indique encore que certains montants ont déjà été autorisés par le Conseil municipal sous forme de crédits d'engagement votés, tandis que d'autres, bien que budgétés, devront faire l'objet de délibérations.

Concernant le **tableau des immobilisations et des amortissements**, M. Savigny rappelle que le Conseil a voté des amortissements complémentaires lorsque les comptes sont bénéficiaires, notamment en 2017, ce qui explique que les amortissements ordinaires correspondants soient en nette diminution en 2019.

M. Savigny présente encore brièvement les documents restants, dont le budget de l'ORPC, accepté par le groupement, et celui du regroupement des Offices d'Etat civil de Bardonnex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et Troinex, lesquels contiennent la participation de la commune qu'elle doit prévoir dans son budget pour le fonctionnement de ces structures.

M. Savigny conclut en relevant que la préparation de ces documents représente un très gros travail de l'administration et du Service Bâtiments et Infrastructures, mais que ces tableaux permettront aussi aux organes politiques de gérer et de rechercher l'efficacité par rapport aux défis qui attendent la commune, suite aux prévisions de diminution des recettes fiscales.

M. Savigny présente suite des graphiques sur l'évolution des finances de la commune au cours des années.

A la fin de la présentation, le Président remercie M. Savigny, M. Nierlé et les membres de l'administration qui ont travaillé sur ce budget, pour sa présentation précise et complète. Elle permet dans les 15 prochains jours de disposer d'information pertinente pour pouvoir prendre position sur ce budget.

L'assemblée applaudit.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

D. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Répartition des dicastères

M. Gorce informe que, suite à l'élection de M. Delaude au Conseil administratif, l'exécutif s'est réuni ce même après-midi et a procédé à la répartition des dicastères comme suit :

M. Savigny : Finances ; Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité ; Routes et écoulement des eaux ; Affaires sociales ; ad hoc Maison de la douane,

M. Gorce : Bâtiments ; Environnement et développement durable ; Enfance et jeunesse

M. Delaude : Sécurité civile ; Sports ; Culture et Loisirs – Manifestations ; Réclamations

Répondant à une demande de M. Gisiger, M. Gorce répond que M. Savigny chapeaute les Ressources humaines.

b) Dépassements de crédits

i. Rubrique 1500.100.310 « matériel d'exploitation, fourniture » - Cie des sapeurs-pompiers

M. Delaude informe que le budget de la Cie des sapeurs-pompiers connaît un dépassement dans cette rubrique, pour l'achat de spray anti-guêpe. Le dépassement est de CHF 1700.- par rapport au budget prévu, qui s'élevait à CHF 1500.-.

ii. Pompe hippomobile

M. Delaude rappelle que cette pompe a été restaurée par le Centre de formation professionnelle. Une facture a été reçue une fois de CHF 1200.-. L'an dernier, ne voyant plus de facture, la ligne budgétaire de CHF 3000.- a été extournée. Or, la commune vient de recevoir une facture de CHF 1238,55 pour les travaux de peinture et la partie métallique. La ligne budgétaire a été supprimée trop vite, ce montant entre donc en dépassement.

D. Propositions individuelles & questions

a) Délégation aux associations

Mme Bowman trouverait bien que le/la délégué-e aux associations figure à côté de chaque association sur le site internet. Elle ne se souvient plus de quelle association elle est la déléguée.

M. Simon abonde, il trouve que ce serait profitable aussi aux associations.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h43.

Le Président du Conseil
Christian Cheyroux

Le Vice-Président
René Gisiger

Le Secrétaire
Jacques Nierlé